

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 64 56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 -
Subventions aux associations - 5ème répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 2 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette cinquième répartition des crédits de subvention 2019, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 153 750 € selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 150 750 € en fonctionnement pour vingt-neuf demandes de subventions déposées par vingt-huit associations ;
- 3 000 € en investissement pour une demande de subvention déposée par une association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

